



SYNDICAT LA CGT DU PERSONNEL

DÉPARTEMENTAL 63

Site internet : <http://www.cgt63.fr/CG63/>

LETTRE ELECTRONIQUE DE DIFFUSION CGT CG 63 N° 188 du 16 mai 2014

SOMMAIRE

ACTUALITÉ CG Puy-de-Dôme

Bilan CGT SNPTRI grève du 13 mai 2014 [Non public, réservé aux syndiqués CGT](#)

Site internet CGT CG63 nombre de visites : **plus de 47 000**

Prochaines réunions Suite, [Non public, réservé aux syndiqués CGT](#)

ACTUALITE DEPARTEMENT DU PUY-DE-DOME

Bulletin de l'Institut d'Histoire Sociale CGT du Puy-de-Dôme du mois de mai 2014 [Non public, réservé aux syndiqués CGT](#)

ACTUALITÉ NATIONALE ET INTERNATIONALE

15 mai 2014 | Une journée d'action réussie !

Bouygues Telecom Entre 1500 à 2000 emplois menacés

Sages-femmes Un rendez-vous salarial manqué

Dia France Des milliers d'emplois menacés

Motion des Fédérations CGT de la Fonction publique en soutien au peuple grec | L'eau et l'assainissement ne sont pas des marchandises, en Grèce comme ailleurs !

ACTUALITÉ STATUTAIRE

Les décrets d'application de loi de transfert des ouvriers des parcs et ateliers publiés au JO du 8 mai 2014

Calcul de la garantie individuelle de pouvoir d'achat versée en 2014

APPEL A CANDIDATURES

LA CITATION DE LA SEMAINE

ILS ONT OSÉ LE DIRE :

LE DESSIN DE LA SEMAINE

LA PHOTO DE LA SEMAINE

ACTUALITE CG Puy-de-Dôme

Bilan CGT SNPTRI grève du 13 mai 2014 [Non public, réservé aux syndiqués CGT](#)

Site internet CGT CG63 nombre de visites : **plus de 47 000**

Prochaines réunions

Comité Technique Paritaire (CTP) 2014 : 16 juin, 13 octobre, 8 décembre.

Suite Non public, réservé aux syndiqués CGT

ACTUALITE DEPARTEMENT DU PUY-DE-DOME

Bulletin de l'Institut d'Histoire Sociale CGT du Puy-de-Dôme du mois de mai 2014 Non public, réservé aux syndiqués CGT

ACTUALITÉ NATIONALE ET INTERNATIONALE

15 mai 2014 | Une journée d'action réussie !

Les agents des trois versants de la Fonction publique se sont mobilisés massivement le 15 mai, et ont participé nombreux aux rassemblements et manifestations organisés. <http://mm1.cgt.fr/spterritoriaux/15052014.flv> [[Lire la suite](#)]

Bouygues Telecom Entre 1500 à 2000 emplois menacés

A quelques jours de la présentation des résultats du groupe Bouygues, les syndicats craignent le licenciement de 1500 à 2000 personnes. Actuellement, Bouygues Telecom emploie 9 000 salariés et les suppressions de postes représenteraient 23% des effectifs. « Nous avons la confirmation d'une vague massive de licenciements par la direction », a indiqué Christian Mathorel, délégué syndical CGT. « Nous nous attendions à des suppressions de postes depuis la (...) [Voir tout le texte >>>](#)

Sages-femmes Un rendez-vous salarial manqué

Une nouvelle séance de négociations salariales est prévue le 12 mai prochain. Mais d'ores-et-déjà, les sages-femmes, organisées en intersyndicale CGT-FO-CFDT-UNSA -SUD, déplorent le manque d'ambition du ministère de la Santé. A l'issue de la « mission COUTY », le chantier des rémunérations devait s'ouvrir et permettre de voir reconnus le haut niveau de responsabilité, la technicité, le haut niveau d'étude et le caractère médical de la profession de (...) [Voir tout le texte >>>](#)

Dia France Des milliers d'emplois menacés

Le groupe de distribution espagnol Dia envisage de céder partiellement ou totalement ses neuf cents magasins en France, qui emploient sept mille cinq cents personnes. L'annonce est tombée le 6 mai dernier en Comité central d'entreprise à Créteil. Le numéro trois mondial du maxidiscounte pourrait aussi fermer entre 150 et 250 de ses magasins « les moins rentables ». « ce qui reviendrait à supprimer deux mille à deux mille cinq cents postes », selon (...) [Voir tout le texte >>>](#)

Motion des Fédérations CGT de la Fonction publique en soutien au peuple grec | L'eau et l'assainissement ne sont pas des marchandises, en Grèce comme ailleurs !

La CGT a, de tout temps, défendu le principe fondamental que l'eau est un bien public et un droit pour tout être humain. Au nom de ce principe, elle s'oppose fermement à la privatisation des services publics de Grèce et tout particulièrement à ceux de (...) [[Lire la suite](#)]

ACTUALITE STATUTAIRE



Les décrets d'applications de la loi de transfert des parcs publiés au journal officiel le 8 mai 2014

Montreuil, le 8 mai 2014

Information importante pour les OPA transférés dans les conseils généraux et régionaux

Le 8 mai 2014 ont été publiés au journal officiel :

- Le décret n° 2014-455 du 6 mai 2014 relatif à la retraite des ouvriers des parcs et ateliers des ponts et chaussées et des bases aériennes intégrés dans les cadres d'emplois de la fonction publique territoriale
- Le décret n° 2014-456 du 6 mai 2014 fixant les conditions d'intégration dans les cadres d'emplois de la fonction publique territoriale des ouvriers des parcs et ateliers des ponts et chaussées et des bases aériennes

La publication du décret d'intégration déclenche le droit d'option des OPA pour le statut de fonctionnaire territorial. Ce droit d'option va durer 2 ans.

Le décret retraite fixe les conditions de calcul de pension pour les OPA qui intégreront la FPT.

Le décret retraite doit être accompagné d'un arrêté qui doit fixer les conditions de déroulements de carrière OPA pour calculer le montant de retraite garanti suivant les règles du régime de retraite des ouvriers d'Etat (le FSPOEIE).

Cet arrêté retraite n'est pas encore publié et toujours en attente de validation par le ministère du Budget.

La sortie des décrets représente une étape importante qui concrétise le travail et la mobilisation des OPA CGT. Il a fallu en effet tout le déploiement de la CGT pour faire modifier les conditions d'intégration mais surtout pour faire revoir la loi en ce qui concerne la retraite.

Les textes sont aujourd'hui publiés. Le SNOPA CGT comme il s'y est engagé va donner toute l'information nécessaire pour que les OPA puissent faire leur choix.

Celui-ci peut être rapide, en effet, si la demande est faite avant le 31 août 2014, l'option peut être effective au 1^{er} janvier 2015.

Dès le mardi 13 mai, une trentaine de camarade du SNOPA vont se réunir à Montreuil pour recevoir une formation spécifique sur les conditions d'intégrations.

Ces camarades vont par la suite animer des réunions de régions (déjà programmées) et des assemblées générales dans les départements et services et auront en charge d'expliquer dans les détails les rouages de l'intégration dans la FPT.

Ils disposeront, ainsi que chaque section, d'outils leur permettant de définir le niveau d'intégration, les perspectives de déroulement de carrière dans le FPT au travers d'un guide du droit d'option élaboré par le SNOPA (en cours d'impression) ainsi qu'une étude personnalisée de calcul de retraite sous support informatique.

**Le SNOPA CGT n'est pas resté dans une position d'attente ni sur la posture !
La CGT est à l'offensive, elle respecte ses engagements !**

Le compte à rebours de l'intégration commence dès aujourd'hui !!

Le SNOPA CGT donnera toutes les informations pour que les règles d'intégration dans la FPT soient comprises et que les OPA puissent faire leur choix en toute connaissance.



LA CGT DEFEND LE POUVOIR D'ACHAT DES AGENTS DE LA FONCTION PUBLIQUE

CALCUL DE LA GIPA VERSEE EN 2014

Le calculateur ci-dessous vous permet de savoir si vous avez droit à la GIPA (garantie individuelle de pouvoir d'achat) au titre de 2014, pour une période de référence de quatre années, 2010 à 2013, et d'en calculer le montant. Il vous suffit d'indiquer votre indice de rémunération détenu au 31 décembre 2009, puis celui détenu au 31 décembre 2013, dans les cases jaunes. Le calcul se fera automatiquement.

Les restrictions introduites pour la garantie 2010 : exclusion des contractuels et obligation d'être à l'indice sommital du grade sont supprimées depuis 2011.

Indice net majoré 31 décembre 2009	salaire brut mensuel	salaire brut annuel	salaire s'il avait suivi l'inflation 2010/2013	Indice net majoré 31 décembre 2013	salaire brut mensuel	salaire brut annuel
406	1 862 €	22 341 €	23 748 €	443	2 051 €	24 615 €

Taux d'inflation 2010/2013 : 6,30%

valeur annuelle du point d'indice 2009 : 55,0260 €

valeur annuelle du point d'indice 2013 : 55,5635 €

GIPA en €

CALCUL DES PERTES REELLES DEPUIS 31/12/2009

Ce second calculateur permet de mesurer la perte de pouvoir d'achat cumulée sur les quatre années 2009 à 2012 en raison du retard non rattrapé de la valeur du point sur l'évolution des prix depuis le 1er janvier 2009 (et de l'évolution du point en courant d'année). La GIPA ne rattrape partiellement la perte de pouvoir d'achat que sur la dernière année, alors que les pertes se sont cumulées en 4 ans. Pour effectuer ce calcul, vous devez saisir l'indice de rémunération que vous avez détenu pendant le plus grand nombre de mois pendant chacune des années 2009, 2010, 2011 et 2012.

	Indice net majoré	point d'indice annuel au 31/12	indice insee hors tabac (100 au 31/12/1998)	perte annuelle pour un point d'indice	Perte mensuelle cumulée sur le salaire indiciaire par année par rapport au 31 décembre 2008
2013		55,56 €	125,82	2,91 €	
2012		55,56 €	124,98	2,47 €	
2011		55,56 €	123,48	1,41 €	
2010		55,56 €	120,58	1,04 €	
2009			118,58	Pertes totales	

Entrer le montant dans la case jaune :

Si vous avez perçu une GIPA en 2013 (2009 à 2012)

Si vous avez perçu une GIPA en 2012 (2008 à 2011)

Si vous avez perçu une GIPA en 2011 (2007 à 2010)

Montant GIPA 2014	
Montant GIPA 2013	
Montant GIPA 2012	
Montant GIPA 2011	
Vous auriez dû percevoir en plus de la GIPA 2013	
	867 €

LA CITATION DE LA SEMAINE

«C'est très curieux : ce sont toujours les célibataires qui vous donnent des conseils pour élever des enfants. » *Paul Claudel*

ILS ONT OSÉ LE DIRE :

«Le remède contre le chômage, c'est de trouver du travail aux chômeurs.» *Alain Madelin*

LE DESSIN DE LA SEMAINE



LA PHOTO DE LA SEMAINE



Bilan provisoire de 274 morts au lendemain de l'explosion d'une mine en Turquie. «Ceux qui dans le cadre de la politique de privatisation mettent en danger la vie des travailleurs au nom de la réduction des coûts sont coupables du massacre de Soma et doivent en répondre», déclare dans un communiqué mis en ligne sur son site la confédération syndicale turque.

CONTACTER LA CGT

Tél 0473290985 vous pouvez nous laisser un message, nous vous rappellerons.

Permanences les mercredis : 21 mai, 4 juin, 18 juin, 2 juillet de 14 h 30 à 17 h, au local syndical à l'Hôtel du département à Clermont-Ferrand

Le syndicat CGT du personnel départemental vous invite à vous connecter le plus souvent possible sur notre site internet : <http://www.cgt63.fr/CG63/>

Les informations sont mises en ligne en temps réel. Pour rester informés classez notre site dans vos favoris.